

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Date de convocation : samedi 05 décembre 2020 18H45

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu réunion 05 novembre 2020**
- **Décisions modificatives budget commune et budget locaux commerciaux**
- **Désignation d'un membre du conseil municipal pour la délivrance d'un permis de construire**
- **Projet boulangerie : désignation d'un architecte**
- **RPQS eau 2019**
- **Rapports Véolia 2018 et 2019**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt, le dix décembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - M. BRIANDET (arrivé 19h08) - M. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - Mme LATREILLE - M. BRIANDET - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - ASTIER BOURBON - M. VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE (18h56)

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire

Mr Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération permettant la régularisation d'un règlement de copropriété pour l'immeuble situé 7 rue du Foyer Rural qui est accepté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 05 novembre 2020 est approuvé

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Décision modificative 01- 2020

Considérant le manque de crédits sur certains comptes / chapitres

Sur proposition d'Alain POMA, Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de procéder aux modifications énoncées ci-dessous sur le budget communal

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre – compte	Montant	Observations	Chapitre – compte	Montant	Observations
011 – 615221 – Entretien	- 12 000 €	Entretiens des bâtiments			
012 – 6411 - Charges de personnel	+ 12 000 €	Salaires			
TOTAUX	0.00 €				
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre – compte	Montant	Observations	Chapitre – compte	Montant	Observations
020– Dépenses imprévues	- 1 750 €				
2031 – Frais d'étude	+ 1 750 €	Voirie – relevés topo – choix architecte			
TOTAUX	0.00 €				

Madame Katia SAINSON, Adjointe au Maire, expose que des factures de fonctionnement sont à payer sur le budget locaux commerciaux, il convient de modifier les budgets commune et locaux commerciaux comme suit :

Pour le budget commune :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre – compte	Montant	Chapitre – compte	Montant
022 – Dépenses imprévues	- 8 000.00 €		
657634 - participation	+ 8 000.00 €		
TOTAUX	0.00 €		

Sur le budget locaux commerciaux :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre – compte	Montant	Chapitre – compte	Montant
615228 – Entretien et réparations	+ 8 000.00 €	74748 – Autres communes	+ 8 000.00 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
2135 – Construction inst. générale	- 10 000 €		
2031 – Frais d'études	+ 3 000 €		
2032 – Frais recherches	+ 7 000 €		
TOTAUX	0.00 €		

Le conseil après en avoir délibéré, décide de procéder aux modifications énoncées

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DÉLIVRANCE
D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le conseil municipal est informé que Monsieur le Maire a déposé un permis de construire. La demande porte sur un projet d'agrandissement de son habitation située, 110 route des Vins lui appartenant.

Pour respecter le principe général d'impartialité, il convient de désigner un membre du Conseil municipal pour la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Le Conseil municipal décide, après avoir délibéré, d'autoriser Monsieur Ludovic BRIANDET, Conseiller délégué en charge de l'urbanisme à signer l'autorisation d'urbanisme et les documents se rapportant au dossier.

PROJET BOULANGERIE – DÉSIGNATION D'UN ARCHITECTE

Monsieur Le Maire, expose à l'ensemble des membres du conseil municipal présent que la commission bâtiments communaux s'est réunie au mois de novembre dernier et a pris contact avec trois architectes pour le projet de la future boulangerie qui se sont rendus sur place.

- CAU Albertini de Selles-sur-cher
- Antoine BODIN d'Argenton sur creuse
- l'Atelier Architecture de Blois

Le cabinet l'atelier Architecture de Blois n'a pas faire d'estimatif n'ayant jamais réalisé ce genre de projet.

Le conseil municipal, après exposé des dossiers et en avoir délibéré,
-décide de retenir le cabinet CAU Albertini comme suit : 17 pour – 2 abstentions

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

RPQS eau 2019

Monsieur Alain POMA, Maire rappelle que le rapport annuel sur le prix et qualité du service public de l'eau potable de la commune de Châtillon-sur-Cher - année 2019 a été transmis en mairie et que chaque conseiller municipal en a été destinataire

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide de l'approuver

RAPPORTS VÉOLIA ANNÉE 2018 et 2019

Monsieur Alain POMA, Maire rappelle que les rapports annuels de gestion du service de l'eau potable de la commune de Châtillon-sur-Cher - année 2018 et 2019 ont été transmis en mairie par le délégataire Véolia et que chaque conseiller municipal en a été destinataire

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide de les approuver

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire précise avoir reçu Mme Robin, de la route des Vins qui demande à pouvoir bénéficier d'une poubelle car elle paye des ordures ménagères, à savoir que son chalet a été construit sur un terrain agricole AOC (non constructible), au vu des éléments apportés une demande sera effectuée auprès du SMIEEOM

Elle souhaite également un branchement électrique « forain » durant la période hivernale, sa demande n'est pas acceptée par le conseil municipal.

Mr Le Maire informe avoir travaillé en relation avec le centre de gestion 41, sur les lignes de gestions, la commune à trois ans pour tout mettre en place, le document sera à disposition du conseil municipal ainsi qu'à l'ensemble des agents communaux.

Mr Le Maire informe que la phase 6 de l'étude patrimoniale de l'eau est terminée.

Suite aux dernières annonces gouvernementales, Mr Le Maire souhaite faire un point sur les loyers des commerces pour le mois de janvier, il expose les différentes aides perçues (communauté de commune, ...)

Mr le Maire expose son interrogation ou non de maintenir les cours de sophrologie dans un bâtiment communal, durant la période COVID

Mr Chesneau demande s'il est possible de faire un projet sur le terrain devant l'école maternelle (jardins partagés, potager école, ...)

Planning des conseils municipaux pour 2021

Suite à la pandémie de COVID, les traditionnels vœux du Maire initialement prévus le 08 janvier 2021 n'auront pas lieu.

La séance est levée à 20h04

